



SALARIÉS HEXAFRET

LA RESTAURATION D'ENTREPRISE

SAINT-OUEN *VERSUS* CHAMBÉRY : DEUX SALLES, DEUX AMBIANCES...

Alors que les salariés de Saint-Ouen touchent une subvention de 5,81 € pour la restauration, ceux de Chambéry bénéficient de 0,00 €... Une discrimination ? **Pour l'UNSA, la réponse est facile : oui !**

LE RIE DE CHAMBÉRY, FERMÉ DEPUIS LE 16 MARS DERNIER

Les agents Hexafret de l'atelier Alpes sont astreints depuis à une restauration coûteuse. Malgré cela, la direction Hexafret a refusé la mise en place de titres-restaurant et tout autre dédommagement, au prétexte de verser des contributions au CASI pour la restauration. Rien pour les salariés du siège de l'atelier Alpes : ni du CASI ni de la direction. Rien, hormis l'espoir d'une réouverture du RIE qui perdure...

QUE DIT LA DIRECTION ?

Ce refus est motivé par le respect de l'accord sur les CASI, s'affranchissant ainsi de son obligation d'employeur. Un devoir pourtant respecté à Saint-Ouen, au siège de la direction Hexafret. Au RIE du bâtiment Évidence, qui échappe étonnamment à la « *gestion du CASI* », la prise en charge par l'employeur est de 5,81 € par repas et par agent. Cette participation a été augmentée en mai dernier, à la suite d'une simple demande formulée par les salariés mandatés lors de l'*Espace de dialogue* d'avril.



**LES AGENTS DU SIÈGE DE
L'ATELIER ALPES NE SONT PAS
DES SALARIÉS HEXAFRET DE
DEUXIÈME CATÉGORIE !**



**L'UNSA-FERROVIAIRE EXIGE
UN DÉDOMMAGEMENT POUR
TOUS LES SALARIÉS HEXAFRET
DU SIÈGE DE L'ATELIER ALPES
ET UNE REPRISE IMMÉDIATE
DU DIALOGUE.**

